

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Denture Cleaning Tablets



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

<b>Nom du produit</b>	: Denture Cleaning Tablets
<b>n° SDS</b>	: D8002989
<b>Formulation #</b>	: 0301841v3.0 (Fresh) 0378493v3.0 (Original)
<b>UPC Code / Sizes</b>	: Tablet sealed in the foil or in the tube
<b>Type de produit</b>	: Nettoyants pour prothèses dentaires
<b>Utilisation du produit</b>	: Consommateur
<b>Fournisseur</b>	: À remplir par l'agence commerciale locale.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Dental Products Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

### 1.3 Producteur:

Manufactured By:  
Kukident GmbH  
Heinestrabe 9, 69469  
Weinheim, Germany

for

Reckitt Benckiser Healthcare (UK) Ltd.  
Dansom Lane  
Hull, HU8 7DS  
United Kingdom

and/or

Propack GmbH  
Dr. Albert -Reimann -Strasse 3  
68526 Ladenburg, Germany

**Adresse email de la  
personne responsable  
pour cette FDS** : Service.consommateurs@reckittbenckiser.com  
SA RECKITT BENCKISER NV - Allée de la Recherche, 20 1070 BRUXELLES - Belgique  
- Tel : 02/ 52 618 11..

### Contact national

A' remplir par l'agence commerciale locale.

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Date d'édition/Date de  
révision : 28/04/2014.

1/15

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Centre antipoison Belgique : 07/245245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302

Skin Irrit. 2, H315

Eye Irrit. 2, H319

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Provoque une irritation cutanée.

Généralités : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
Tenir hors de portée des enfants.

Prévention : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention : EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage : Non applicable.

Élimination : Non applicable.

Ingrédients dangereux (CLP) : Contains potassium monopersulfate, sodium percarbonate, sodium dodecylbenzenesulfonate

Éléments d'étiquetage supplémentaires (CLP) : Non applicable.

### Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

Avertissement tactile de danger : Oui, applicable.

### 2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

Autres informations : Court terme Peau Agent de blanchiment. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:  
Rincer la peau à l'eau.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

Substance/préparation : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification 67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
bis(peroxymonosulfate) bis(sulfate) de pentapotassium	CE: 274-778-7 CAS: 70693-62-8	15 - 30	Xn; R22 C; R34 R52	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3) acide citrique	REACH #: 01-2119457268-30 CE: 239-707-6 CAS: 15630-89-4 CE: 201-069-1 CAS: 77-92-9	10 - 15	O; R8 Xn; R22 Xi; R41	Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	[1]
carbonate de sodium	REACH #: 01-2119485498-19 CE: 207-838-8 CAS: 497-19-8 Index: 011-005-00-2	10 - 15	Xi; R36	Eye Irrit. 2, H319	[1]
acide malique	CE: 230-022-8 CAS: 6915-15-7	5 - 10	Xi; R36	Eye Irrit. 2, H319	[1]
dodécylbenzènesulfonate de sodium	CE: 246-680-4 CAS: 25155-30-0	< 2.5	Xn; R22 Xi; R41, R38	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	[1]
			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.	Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisationAnnexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.

**Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux**

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPTB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

Date d'édition/Date de révision : 28/04/2014.

3/15

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité etappelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Emmener à l'air frais. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité etappelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis.  
**Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes de soufre  
oxyde/oxydes de métal

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-securistes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- |  |  |
|--|--|
| <b>Petit déversement accidentel</b>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>: Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Éviter la formation de poussières. L'utilisation d'un aspirateur à filtre HEPA réduira la dispersion des poussières. Placer la matière déversée dans un récipient à déchet dédié convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.</li> </ul>   |
| <b>Grand déversement accidentel</b>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>: Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer à sec. Aspirer les poussières avec un équipement doté d'un filtre HEPA et les placer dans un récipient à déchet fermé et convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.</li> </ul> |
| <b>6.4 Référence à d'autres sections</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.</li> <li>Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.</li> <li>Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.</li> </ul>  |

## SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- |  |  |
|--|--|
| <b>Mesures de protection</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.</li> </ul> |
| <b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.</li> </ul>  |

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- |  |   |
|--|---|
| <b>Stockage</b>                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>: Long terme Température de stockage: 5 à 25°C (41 à 77°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.</li> </ul> |
| <b>Do not store above the following temperature:</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>: No excursions above 50°C.</li> </ul>   |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Excursions up to 50°C - permissible for a maximum of 5 days only</li> </ul>  |
| <b>Do not store below the following temperature:</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Excursions up to 40°C - permissible for a maximum of 8 weeks only</li> </ul>   |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>: There are no low temperature requirements</li> </ul>   |

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- |  |   |
|--|---|
| <b>Recommandations</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>: Nettoyeurs pour prothèses dentaires</li> </ul> |
| <b>Solutions spécifiques au secteur industriel</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>: Non disponible.</li> </ul>                     |

## SECTION 7: Manipulation et stockage

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
<b>Europe</b>	Aucune valeur de limite d'exposition connue.

<b>Procédures de surveillance recommandées</b>	<p>: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesure des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.</p>
--	---

### 8.2 Producteur: Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	<p>: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.</p>
--	--

#### Mesures de protection individuelles

<b>Mesures d'hygiène</b>	<p>: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.</p>
<b>Protection des yeux/du visage</b>	<p>: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.</p>

#### Protection de la peau

<b>Protection des mains</b>	<p>: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.</p>
	<p>Niveau d'infiltration 6, Niveau de pénétration 3 selon norme EN374 en tenant compte du niveau d'exposition des produits cités au chapitre 3.</p>

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Protection corporelle</b>	: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
<b>Autre protection cutanée</b>	: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
<b>Protection respiratoire</b>	: Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État physique</b>	: Solide. [Comprimé.]
<b>Couleur</b>	: White/Turquoise
<b>Odeur</b>	: Menthol/Eucalyptus Mint/Thé des bois.
<b>Seuil olfactif</b>	: Non disponible.
<b>pH</b>	: 6 à 8 [Conc. (% poids / poids): 2%]
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	: Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	: Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	: Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Non disponible.
<b>Durée de combustion</b>	: Non disponible.
<b>Vitesse de combustion</b>	: Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Masse volumique</b>	: Non disponible.
<b>Densité apparente</b>	: 1 à 1.2 g/ml
<b>Solubilité(s)</b>	: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	: Non disponible.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Propriétés comburantes	: Not an Oxidizing solid (The O.1 test of the UN division 5.1 for oxidising solids performed on similar product)
comprimé Poids ou volume	: 3.1-3.5
Corrosivité Remarques	: Non disponible.

### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	: Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Polymérisation. : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.
10.4 Conditions à éviter	: Ne pas mélanger avec les acides ou agents comburants
10.5 Matières incompatibles	: Ne pas mélanger avec produits chimiques ménagers
10.6 Produits de décomposition dangereux	: Produits de décomposition dangereux : oxydes de carbone , Diverses Produits organiques.
Instabilité Conditions	: Non disponible.
Température d'instabilité	: Non disponible.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
bis(peroxymonosulfate)bis (sulfate) de pentapotassium	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	1.85 mg/l	4 heures
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	DL50 Cutanée	Lapin	2000 mg/kg	-
acide citrique	DL50 Orale	Rat	500 mg/kg	-
carbonate de sodium	DL50 Orale	Rat	1034 mg/kg	-
acide malique	DL50 Orale	Rat	3 g/kg	-
dodécylbénzènesulfonate de sodium	DL50 Orale	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1600 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	438 mg/kg	-

#### Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

#### Irritation/Corrosion

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
acide citrique	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 750 Micrograms	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
carbonate de sodium	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	0.5 Milliliters	-
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	0.5 minutes 100 milligrams	-
acide malique	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 750 Micrograms	-
dodécylbenzènesulfonate de sodium	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 250 Micrograms	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	1 Percent	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-

**Peau** : Irritant pour la peau.

**Yeux** : Irritant pour les yeux.

**Sensibilisation**

Nom du produit/composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
bis(peroxymonosulfate)bis (sulfate) de pentapotassium	peau	cobaye	Non sensibilisant

**Mutagénicité**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Cancérogénicité**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Toxicité pour la reproduction**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Tératogénicité**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Danger par aspiration**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

- Effets potentiels immédiats** : Non disponible.
- Effets potentiels différés** : Non disponible.

#### Exposition prolongée

- Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

- Effets potentiels différés** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.
- Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

- Autres informations** : Non disponible.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
bis(peroxymonosulfate)bis (sulfate) de pentapotassium carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	Aiguë CL50 >32 mg/l Eau douce Aiguë CE50 70 mg/l Aiguë CE50 4.9 mg/l Aiguë CL50 70.7 mg/l Aiguë CL50 160000 µg/l Eau de mer	Poisson - Brachydanio rerio Algues - Chlorella emersonii Daphnie - Daphnia Pulex Poisson - Pimephales promelas Crustacés - Carcinus maenas - Adulte	96 heures 240 heures 48 heures 96 heures 48 heures
acide citrique			

D8002989

**SECTION 12: Informations écologiques**

carbonate de sodium	Aiguë CE50 242000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 176000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 265000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 300000 µg/l Eau douce Aiguë CE50 29000 µg/l Eau douce	Algues - Navicula seminulum Crustacés - Amphipoda Daphnie - Daphnia magna Poisson - Lepomis macrochirus Algues - Chlorella pyrenoidosa - Phase de Croissance Exponentielle Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né Daphnie - Daphnia magna Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de Croissance Exponentielle Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures 48 heures 48 heures 96 heures 96 heures
dodécylbenzènesulfonate de sodium	Aiguë CE50 7.81 mg/l Eau douce Aiguë CE50 5.88 ppm Eau douce Aiguë CI50 112.4 mg/l Aiguë CL50 1.18 ppm Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Nouveau-né Daphnie - Daphnia magna Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de Croissance Exponentielle Poisson - Lepomis macrochirus	48 heures 48 heures 72 heures 96 heures

**12.2 Persistance et dégradabilité**

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
carbonate de sodium	-	-	Facilement

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit/composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
acide citrique	-1.8	-	faible
acide malique	-1.26	-	faible
dodécylbenzènesulfonate de sodium	1.96	-	faible

**12.4 Mobilité dans le sol****Coefficient de répartition sol/ea (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.**Mobilité** : Non disponible.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT** : Non applicable.**vPvB** : Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit****Méthodes d'élimination des déchets** : Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux sur la protection de l'environnement. Recycler les déchets d'emballage.**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.**Date d'édition/Date de révision** : 28/04/2014.

12/15

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### Emballage

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.
- Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la réglementation internationale des transports (ADR/RID, IMDG, OACI/IATA).

Pour de longues distances de transport en vrac ou sur pallettes filmées/wrappées tenir compte des paragraphes 7 et 10.

## SECTION 15: Informations réglementaires

Evaluation risques chimique selon règlement 1907/2006/CE: Sans rapport.

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Annexe XVII -** : Non applicable.

**Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux**

**Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air**

**Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau**

### CMR Substances

Aucun des composants n'est répertorié.

**Classe de risques pour l'eau** : 1 Annexe No. 4

**WGK: Notes** : - pour gros emballage, ne s'applique pas au produit vendu dans un emballage de taille prévue pour l'usage domestique. Administrative Regulation on the Classification of Substances hazardous to waters into Water Hazard Classes (Vw/Vws)

## SECTION 16: Autres informations

☒ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

<b>Abréviations et acronymes</b>	ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges DNEL = Dose dérivée sans effet Mention EUH = mention de danger spécifique CLP CPSE = concentration prédictive sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH
----------------------------------	--

<b>Principales références de la littérature et sources de données</b>	Non disponible.
---	-----------------

### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302  
Skin Irrit. 2, H315  
Eye Irrit. 2, H319

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Acute Tox. 4, H302	Jugement expert
Skin Irrit. 2, H315	Jugement expert
Eye Irrit. 2, H319	Jugement expert

### Europe

<b>Texte intégral des mentions H abrégées</b>	: H272 Peut aggraver un incendie; comburant. H302 Nocif en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. (oral) H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H330 Mortel par inhalation. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	---

<b>Texte intégral des classifications [CLP/SGH]</b>	: Acute Tox. 2, H330 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2 Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 Acute Tox. 4, H312 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4 Aquatic Chronic 3, H412 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3 Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1 Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 Ox. Sol. 3, H272 MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES - Catégorie 3 Skin Corr. 1B, H314 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
---	---

<b>Texte intégral des phrases R abrégées</b>	: R8- Favorise l'inflammation des matières combustibles. R22- Nocif en cas d'ingestion. R34- Provoque des brûlures. R41- Risque de lésions oculaires graves. R36- Irritant pour les yeux. R38- Irritant pour la peau. R36/38- Irritant pour les yeux et la peau. R52- Nocif pour les organismes aquatiques.
--	--

## SECTION 16: Autres informations

**Texte intégral des classifications [DSD/DPD]** : O - Comburant  
C - Corrosif  
Xn - Nocif  
Xi - Irritant

**Date d'édition/ Date de révision** : 28/04/2014.

**Date de la précédente édition** : 10/10/2013.

**Version** : 2

**Élaborée par** :  
Reckitt Benckiser LLC.  
Product Safety Department  
1 Philips Parkway  
Montvale, New Jersey 07646-1810 USA.  
FAX: 201-476-7770

**Commentaires lors de la révision** : Update of storage requirements on section 7.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.